  
DECRET N° 79/572 du 13/10/79

portent nomination de Monsieur BONGOU Léon en qualité de Directeur de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement National et de la Planification Régionale.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution ;  
Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur BONGOU Léon, Ingénieur des Travaux Publics, précédemment Directeur des Études et de la Planification au Ministère de l'Urbanisme et nommé Directeur de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement National et de la Planification Régionale au Ministère du Plan.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'intéressé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

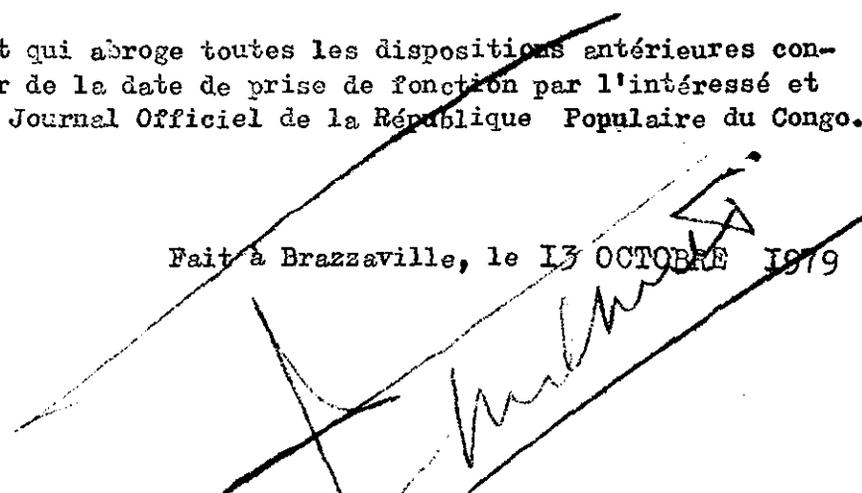
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Plan

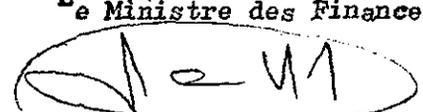
  
Pierre MOUSSA.

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux

  
Victor TAMBA-TAMBA.

  
Colonel Louis SILVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

  
Henri LOPES.